

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 13 décembre 2022 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; M. PEREZ ; B. DANIS ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. MARTI ; J-M DUMAS ; C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; J-D POUSSIER par W. BIGNON ; C. PROUTEAU par G. REQUENA ; N. LECLERC par JC ARAGON ; A. CHOUKROUN par S. ALLEMAND ; S. JEAN par S. MARTI ; L. DELAITE par M. IBARS ; D. VIALAS par A. KELLY ; C. BASTIDE par C. PINO ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absents** : JF. MARY ; W. BIGNON

### 22. Adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes :

- La lutte contre l'âgisme,
- Le sentiment d'appartenance au territoire des habitants
- Et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA.

Aussi, la commune de Marseillan peut s'engager à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés,  
à savoir :

– élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (en cours avec l'étude Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS, les thématiques sont les suivantes : *Transports et mobilité ; Habitat; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ;Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication* ) ;

- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Il appartient au conseil municipal :

**De décider** l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (*ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS*) ;

**De désigner** Chantal Prouteau pour représenter la collectivité au sein de l'association et Georgette Requena, suppléante ;

**De s'engager** à verser annuellement 350 € pour la cotisation.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### A LA MAJORITE

Pour 24

Contre 3

(C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE)

### DECIDE

**De décider** l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (*ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS*) ;

**De désigner** Chantal Prouteau pour représenter la collectivité au sein de l'association et Georgette Requena, suppléante ;

**De s'engager** à verser annuellement 350 € pour la cotisation.

Le secrétaire de séance  
Louis GASC



Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Yves MICHEL

